

CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS

DU CALENDRIER FORMATION 2026

Désignation des « responsables pédagogiques fidélisés »

Fin septembre 2025, l'arbitrage des « responsables pédagogiques fidélisés » pour les actions de formation 2026 considérées est communiqué auprès des agents concernés et des chefferies respectives.

Saisie des candidatures dans WEB FOR

Pour tenir compte du besoin de planification de certains agents (principalement les formateurs SPP) et de flexibilité des autres (notamment les stagiaires SPV) les dates limites pour le calendrier 2026 s'articulent suivant deux schémas :

1. Formateurs et stagiaires SPP :

- a. Inscriptions avant le 13 octobre 2025 pour les stages de l'année 2026 complète ;
- b. Arbitrages des formateurs directement par le GFS avant le 17 novembre 2025 pour intégration dès la fin novembre aux plannings prévisionnels de travail 2026 ;
- c. Arbitrages des stagiaires dans la limite des possibilités par le groupement territorial puis le GFS avant le 17 novembre 2025 pour intégration dès la fin novembre aux plannings prévisionnels de travail 2026.

2. Formateurs et stagiaires SPV :

- a. Inscriptions avant le 13 octobre 2025 pour le premier trimestre, puis arbitrage et validation des stagiaires par le groupement territorial avant le 10 novembre 2025 ;
- b. Inscriptions avant le 19 janvier 2026 pour le second trimestre, puis arbitrage et validation des stagiaires par le groupement territorial avant le 15 février 2026 pour une diffusion à la fin-février ;
- c. Inscriptions avant le 19 avril 2026 pour le troisième trimestre, puis arbitrage et validation des stagiaires par le groupement territorial avant le 11 mai 2026 pour une diffusion à la fin mai ;
- d. Inscriptions avant le 05 juillet 2026 pour le quatrième trimestre, puis arbitrage et validation des stagiaires par le groupement territorial avant le 20 juillet 2026 pour une diffusion avant la fin aout.

Les groupements territoriaux émettent un ordre de priorité pour tous les stagiaires SPP et SPV en fonction des besoins des différents CIS. Au-delà de ces dates, les stages restent ouverts à l'inscription jusqu'à 2 mois avant l'action de formation. Passé ce délai, il sera toutefois possible en relation avec les organisateurs de formation concernés (groupements territoriaux ou GFS) d'inscrire un candidat en liste complémentaire sous réserve de réalisation de la préparation à la formation.

Les convocations des formateurs, des stagiaires et des autres participants à la formation (conducteurs, plastrons) sont transmises deux mois avant le stage et constituent la confirmation de la réalisation de la formation. Les formateurs seront qualifiés FORACC ou ACCPRO ou stagiaires ACCPRO. Les responsables pédagogiques à minima FORACC sont identifiés par le GFS (RP fidélisés), et le cas échéant, en lien avec le référent de spécialité selon des modalités propres à la discipline. En cas de désistement ou d'empêchement majeur, le candidat doit informer immédiatement son chef de centre.